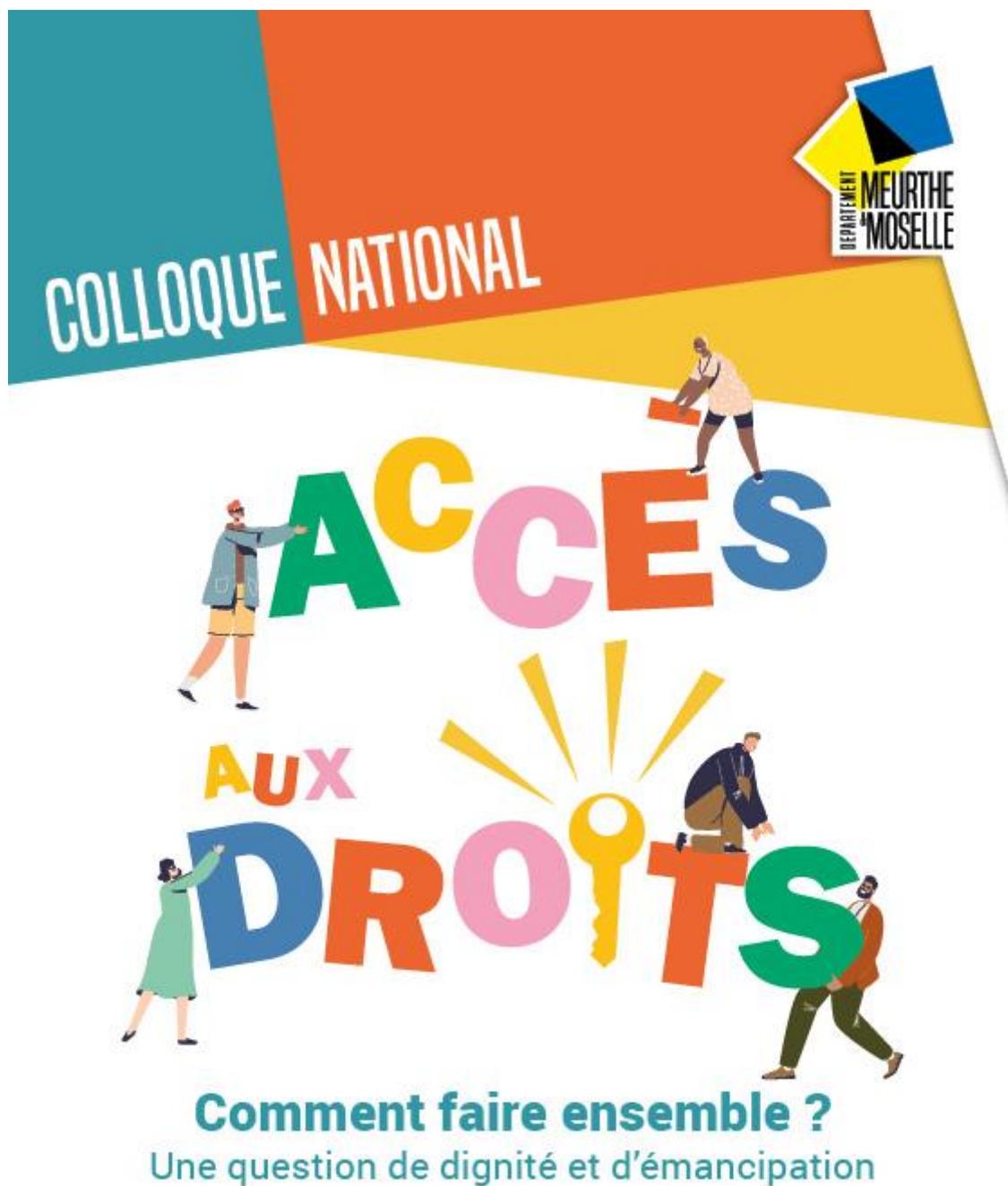


DOSSIER DE PRESSE

COLLOQUE NATIONAL SUR L'ACCÈS AUX DROITS





Avec la participation de :



Accès aux droits : comment faire ensemble ?

Une question de dignité et d'émancipation

Mardi 10 décembre 2024 (9h – 17h)

Hôtel du Département de Meurthe-et-Moselle à Nancy

(Journée de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme)

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle fait de **l'accès aux droits – aux côtés de la dignité et de l'émancipation** – un axe fort de son action pour le mandat 2021-2028. Cet axe fait l'objet de toutes les attentions du Département et traverse l'entièreté de ses politiques publiques.

Pour renforcer cet engagement de longue date de la collectivité, **le Projet départemental**, adopté en mars 2022, porte une expérimentation « Territoires Zéro Non-Recours » qui a démarré sur le terrain en janvier 2024. Le Département identifie l'accès aux droits comme un préalable **au travail de prévention** nécessaire pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté.

Au niveau national, l'accès aux droits recouvre des enjeux transversaux qu'il est urgent de capitaliser dans une mise en commun. De même, ce sujet ne doit pas être cantonné au seul accès aux droits sociaux et nécessite **une approche élargie aux droits universels** (logement, culture, loisirs, sport, éducation, santé, justice).

Initié par le Département de Meurthe-et-Moselle, ce colloque national est co-présidé par la Défenseure des droits, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le mouvement ATD Quart monde, le Haut conseil du travail social et l'Union nationale des Centres communaux d'action sociale. Il sera l'occasion de mettre en partage les expériences locales et de dresser, à partir des constats des acteurs institutionnels et associatifs comme des acteurs de terrain et des usagers, des perspectives nouvelles au bénéfice de l'accès aux droits de toutes les personnes.

Le colloque en quelques mots

Une co-présidence par six acteurs :

Chaynesse Khirouni, Présidente du Département de Meurthe-et-Moselle, **Claire Hédon**, Défenseuse des droits, **Nicolas Duvoux**, Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, **Mathieu Klein**, Président du Haut conseil du Travail social, **Marie-Aleth Grard**, Présidente du mouvement ATD Quart Monde France, **Luc Carvounas**, Président de l'Union nationale des CCAS.

Des partenaires :

Le Conseil économique, social et environnemental (**CESE**), en présence des membres de la commission des affaires sociales et de la santé qui a voté le 27 novembre 2024 un avis sur « l'accès aux droits sociaux et l'effectivité de ces droits » ; **IdéalCo**, qui assurera la diffusion en direct sur sa plateforme collaborative ; l'Association nationale des Directeurs et Directrices d'action sociale et de santé (**ANDASS**).

Des intervenants nationaux :

Jean-Benoît Dujol, Directeur général de la cohésion sociale ; **Nicolas Grivel**, Directeur général de la Caisse nationale d'Allocations Familiales ; **Rémi Le Gall**, Maître de conférences en sciences économiques à l'Université de Lorraine.

Plus de 500 participant·e·s :

Représentant·e·s des grands opérateurs et acteurs nationaux, régionaux et locaux (CNAF, CNAV, France Travail, CPAM, CNSA, Caisse des dépôts et consignations, Ministères, Rectorats, services de l'État, IRTS), des institutions représentatives des territoires (Départements, régions, intercommunalités, communes, communes rurales), fondations, associations, chercheurs universitaires, professionnel·le·s et personnes concernées.

Plus de cinquante collectivités (Départements, Métropoles, intercommunalités et villes) seront représentées.

Un animateur issu de la fonction publique territoriale :

Frédéric Retrif, formateur au CNFPT sur les questions de formation, d'innovation publique et de design des politiques publiques.

Programme du colloque

9h – 12h30 : deux tables-rondes suivies d'échanges avec la salle.

- Accueil par la Présidente du Conseil départemental, Chaynesse Khirouni.
- **Table-ronde 1 - Comment les habitant·e·s auront accès aux droits demain, selon quelles modalités ?**
 - Jean-Benoît DUJOL, Directeur général de la cohésion sociale
 - Nicolas GRIVEL, Directeur général de la Caisse nationale d'Allocations Familiales
 - Rémi LE GALL, Maître de conférences en sciences économiques à l'Université de Lorraine
 - Patrick GENEVAUX, Président - Association nationale des Directeurs d'action sociale et de santé (ANDASS)
 - Angeline BARTH, Présidente de la Commission des affaires sociales et de la santé - Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)
- **Table-ronde 2 - Quelles réponses des collectivités, des institutions et des associations?**
Interventions des 6 co-présidents qui réagissent aux propos présentés à la 1^{ère} table ronde et aux questions des participants.
 - Chaynesse KHIROUNI, Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
 - Claire HÉDON, Défenseuse des droits
 - Nicolas DUVOUX, Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
 - Mathieu KLEIN, Président du Haut conseil du travail social
 - Marie-Aleth GRARD, Présidente d'ATD Quart Monde
 - Luc CARVOUNAS, Président de l'Union nationale des Centres communaux d'action sociale

14h – 16h30 : ateliers d'intelligence collective

Quatre formats différents d'ateliers seront proposés pour imaginer les solutions de demain.

L'objectif est de contribuer à partir de méthodes diverses, faire part de ses expériences, apprendre de celles des autres, envisager des perspectives et répondre à la question « Comment faire ensemble ? »

Ces 4 formats auront un même canevas :

- 1^{ère} phase de divergence : d'où je viens, mon expérience et réactions aux tables rondes du matin : chacun depuis sa place, son expérience, ses valeurs ...
- 2^{ème} phase d'émergence : caractérisation collective des enjeux
- 3^{ème} phase de convergence : pistes concrètes, actes/mots-clés, livrables.

Les 4 différents types d'ateliers :

- un forum ouvert : autour de 3 pôles traitant chacun une question, en format debout/assis, méthode qui permet aux participants de naviguer et contribuer aux trois questions ;
- world café : contenus évolutifs avec des groupes qui se reconstituent et complètent les idées des autres groupes ;
- groupe en format débat : une phrase clivante, en format debout ; les participant·e·s se répartissent selon leurs convictions dans les Pour, Neutre ou Contre et peuvent changer de place au fur et à mesure des argumentations ;
- débat cerclé : méthode qui permet un débat réel dans un groupe de 30 personnes, avec une régulation des prises de paroles en entrées et sorties autour d'un cercle.

16h30 : Conclusion et perspectives par Chaynesse Khirouni et Claire Hédon

Le non-recours aux droits sociaux, c'est quoi ?

Le non-recours aux droits sociaux se définit comme toute situation où une personne éligible à des aides, des prestations et/ou un accompagnement n'en bénéficie pas. Ce phénomène massif touche paradoxalement les personnes qui ont le plus besoin de protection sociale et qui pour diverses raisons ne vont pas accéder à des prestations.

Les droits sociaux recouvrent à la fois les aides et prestations légales (minima sociaux, prime d'activité, prestations familiales, complémentaire santé solidaire, aides au logement ...) et les aides et prestations extralégales versées notamment par les collectivités territoriales ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

On parle de logement digne, d'emploi décent, de revenu d'existence convenable, d'aide aux familles, d'accès au numérique, à la justice, à la culture, aux soins, etc. : autant de droits qui permettent l'exercice de la citoyenneté, renforçant la démocratie bénéfique à l'ensemble de la société.

Le non-recours est un phénomène coûteux. La non-perception n'est pas synonyme d'économie de fonds publics dont il serait possible de se réjouir car il entraîne une aggravation des dommages sanitaires ou sociaux dont le coût social sera plus élevé.

Chiffres-clés

Selon les derniers rapports de la DREES en France :



Autres raisons, NSP (6 %)
* Motifs principaux pouvant expliquer que certaines personnes n'ont pas recours aux aides et dispositifs sociaux selon les Français.
Source : Baromètre d'opinion de la DREES, 2021

	Minimum vieillesse*	Revenu de solidarité active**	Assurance chômage***
% de non-recourants (personnes éligibles ne percevant pas cette prestation)	50 % des personnes seules en 2016	34 % en 2018	30 % en 2018-2019
Nombre de personnes concernées	320 000 personnes	600 000 foyers chaque trimestre	540 000 personnes
Montants non versés par an	1 milliard €	Environ 3 milliards €	Non disponible

* Les Dossiers de la DREES n°97 ; ** Les Dossiers de la DREES n°92 ; *** Document d'études n°263, Dares

Le mot des co-président·e·s

Chaynesse Khirouni, Présidente du Département de Meurthe-et-Moselle

« Le Département doit s'assurer que les citoyennes et les citoyens, dans l'ensemble de leur parcours de vie, puissent accéder à leurs droits de façon simple. Lorsqu'une personne n'accède pas à ses droits, elle n'est pas en sécurité et sera fragilisée socialement et économiquement. C'est pourquoi il est important que nous soyons tous au "rendez-vous des droits" : Départements, communes, État, partenaires, opérateurs. Et c'est en étant sur le terrain, au plus proche des habitantes et des habitants, que nous apporterons des réponses aux situations les plus complexes. Il faut aller là où sont les personnes. Il faut les rencontrer, parler, écouter, comprendre, et enfin agir. »

Femme politique engagée, Chaynesse Khirouni est Présidente du Département de Meurthe-et-Moselle depuis 2021. Elle y œuvre au service d'une Meurthe-et-Moselle audacieuse, solidaire et citoyenne. Son engagement est porté depuis toujours par l'idéal d'égalité. Il s'inscrit dans une histoire personnelle marquée par la volonté d'émancipation, mais également une continuité d'engagements professionnels, dans la lutte contre l'illettrisme comme en faveur de l'insertion professionnelle des personnes les plus en difficulté.

Investie sur les enjeux de solidarités et d'accès aux droits, elle siège en tant que représentante des Départements de France au sein du Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Elle est élue à la Ville de Nancy et au Grand Nancy depuis 2008 et a été Députée de Meurthe-et-Moselle (2012-2017).

Claire Hédon, Défenseuse des droits

« La question de la dignité est étroitement liée à celle de l'accès aux droits. La pauvreté n'est pas simplement un manque de revenus, mais aussi la difficulté à faire valoir ses droits, dans l'accès au travail, au logement, à l'éducation, aux soins, à la culture. »

Claire Hédon fait ses débuts à la radio. Animatrice d'émissions puis Responsable des Magazines à RFI, elle effectue plusieurs reportages, notamment en Afrique. En 1993, elle rejoint le Mouvement ATD Quart Monde comme bénévole.

Changer le regard de la société sur les personnes vivant dans la grande pauvreté devient une priorité pour elle, qui a la question de l'accès aux droits chevillée au corps.

En 2005, Claire Hédon intègre le conseil d'administration d'ATD Quart Monde, avant d'en devenir vice-présidente en 2011 et présidente en juillet 2015, où elle poursuit le travail engagé pour faire avancer les combats comme la participation accrue des parents à l'école ; la définition d'un 21^e critère légal de discrimination pour cause de précarité sociale, ajouté dans le code pénal le 14 juin 2016 ; la participation des plus pauvres à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

Elle portera également le projet Territoires zéro chômeur de longue durée, qui donnera lieu à une loi d'expérimentation votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale et au Sénat en 2016. Membre du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), elle sera nommée membre du Comité consultatif national d'éthique en 2017. Elle travaillera notamment sur les avis concernant la loi de bioéthique et, plus récemment, sur l'avis concernant le confinement.

Claire Hédon est la Défenseure des droits depuis le 22 juillet 2020.

Nicolas Duvoux, Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

« L'accès aux droits est une condition de la légitimité de la démocratie. À ce titre, la recherche de l'effectivité de l'accès aux droits doit être une des priorités de l'action publique. »

Nicolas Duvoux est président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) depuis juillet 2023. Sociologue, Professeur de Sociologie à l'Université Paris-8, il est spécialiste des questions de pauvreté, d'inégalités sociales et des politiques publiques. Ses travaux ont été distingués par différents prix de recherche. Il est éditeur aux Presses Universitaires de France.

Ses derniers ouvrages : « L'avenir confisqué. Inégalités de temps vécu, classes sociales et patrimoine », Puf, 2023 ; « Les inégalités sociales », Puf, 2024.

Mathieu Klein, Président du Haut conseil du travail social

« Les solidarités, la lutte contre la pauvreté et les exclusions sont au fondement de mon engagement politique. Accès aux droits automatisé, accompagnement plus rapide, financement plus juste : les chantiers sont nombreux. Ma conviction : l'État doit demeurer le garant de la solidarité des droits, les territoires doivent être chargés de la mise en œuvre de la solidarité d'engagement. »

Vice-président du conseil général délégué à l'éducation et à l'innovation citoyenne (2004-2014) puis Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (2014-2020), Maire de Nancy et Président de la Métropole du Grand Nancy (depuis 2020), Président du Haut conseil du travail social (HCTS ; depuis 2021)

Marie-Aleth Grard, Présidente d'ATD Quart Monde France

« Depuis plus de 65 ans, ATD Quart Monde rassemble celles et ceux qui veulent s'engager pour mettre fin à l'extrême pauvreté et construire une société plus juste. Alors que chaque individu devrait jouir pleinement et librement de ses droits, les personnes en situation de pauvreté sont régulièrement privées des plus fondamentaux d'entre eux. Ensemble, nous devons travailler à faire avancer les droits formellement reconnus à toutes et tous, mais encore niés à certain-e-s dans les faits. Chacun peut agir là où il est, dans son milieu, dans son métier, et faire progresser l'effectivité des droits. »

Alliée du Mouvement ATD Quart Monde France depuis 40 ans, Marie-Aleth Grard a d'abord été déléguée locale de l'association dans l'Essonne avant de prendre en 1999 la responsabilité de la branche enfance d'ATD Quart Monde France, Tapori, où elle a notamment travaillé sur les questions d'éducation.

De 2008 à 2021 Marie-Aleth Grard représente ATD Quart Monde au CESE (en tant que vice-présidente d'ATD Quart Monde), où elle a commis deux rapports : « Une école de la réussite pour tous » (2015) et en co-rapporteuse « Le revenu minimum social garanti » (2019).

Membre de la délégation nationale d'ATD Quart Monde de 2014 à 2018, elle devient Présidente d'ATD Quart Monde en juillet 2020. Tout au long de son parcours au sein d'ATD Quart Monde, elle a activement milité pour l'accès de toutes et tous aux droits et à la défense de l'égalité digne.

Pour Marie-Aleth Grard, il est urgent de rappeler que les moyens mis en œuvre par les politiques publiques pour permettre l'égalité digne et l'accès de toutes et tous aux droits est un impératif qui doit être mis en place à partir des personnes les plus pauvres. De même, l'évaluation des politiques publiques à partir des 10% les plus pauvres doit être un objectif d'une nation fondée sur les droits.

Luc Carvounas, Président de l'Union nationale des Centres communaux d'action sociale

« Si créer des droits est une chose importante, encore faut-il s'assurer de leur effectivité auprès de leur cible : tant que le non-recours existera, notre promesse républicaine et égalitaire restera théorique. L'accès aux droits doit donc être un axe prioritaire de nos politiques publiques. »

Luc Carvounas est Maire d'Alfortville (Val-de-Marne) de 2012 à 2017, puis réélu en 2020. Il a été Sénateur de 2011 à 2017 et député de 2017 à 2020. Il est également Vice-Président de la Métropole du Grand Paris et Vice-Président de Grand Paris Sud Est Avenir (Territoire T11).

Depuis décembre 2021, il est Président de l'Union nationale des Centres communaux d'action sociale (UNCCAS). Très engagé sur le sujet du tourisme, il l'est également dans le domaine des politiques de Solidarités, du Grand âge et du Handicap. Avec l'UNCCAS, il a publié en 2022 un Livre blanc sur le Grand âge et en 2023 un Manifeste pour les Solidarités dans les Outre-mer.

Contacts presse

Didier Jacquot

Responsable des relations presse du Département de Meurthe-et-Moselle

06 03 22 20 58 – 03 83 94 54 74 – djacquot@departement54.fr

Simon Attenot

Chargé des relations presse du Département de Meurthe-et-Moselle

06 99 99 87 94 – 03 83 94 52 76 – sattenot@departement54.fr



Avec la
participation de :

